



RCS : BERNAY
Code greffe : 2701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BERNAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00226
Numéro SIREN : 324 958 271
Nom ou dénomination : BERNAY AUTOMATION

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2017 sous le numéro de dépôt 805

29 JUIN 2017

2017 | B | 805

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - BERNAY
B.P. 30562
27305 BERNAY CEDEX

BERNAY AUTOMATION

Société par actions simplifiée au capital de 800 800 €

2000 B 226

1, rue de Menneval - 27300 BERNAY

324 958 271 RCS BERNAY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Présenté par

MAZARS

Représentée par :

Joël THOMAS

*Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Rouen*

LE HAVRE, le 2 Juin 2016



A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **SAS BERNAY AUTOMATION**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

✓ STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les notes en pages 21 et 24 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des stocks et travaux en cours.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LE HAVRE, le 2 Juin 2016

MAZARS

Représentée par :

Joël THOMAS

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Rouen

Thomas,

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	153 849	153 849				
Concessions, brevets, droits similaires	43 758	43 089	670	4 152	- 3 482	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	15 245		15 245	15 245		
Constructions	1 036 923	1 015 544	21 380	25 887	- 4 507	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 277 309	1 031 134	246 175	256 738	- 10 563	
Autres immobilisations corporelles	398 072	386 803	11 270	5 655	5 615	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	700		700	700		
Prêts						
Autres immobilisations financières	160 814		160 814	158 961	1 853	
TOTAL (I)	3 086 671	2 630 418	456 253	467 338	- 11 085	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	1 193 481	46 264	1 147 216	1 057 453	89 763	
En-cours de production de biens	1 048 926	39 763	1 009 163	475 896	533 267	
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	7 670		7 670	15 300	- 7 630	
Clients et comptes rattachés	639 629	1 887	637 743	279 758	357 985	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	512		512	15	497	
. Personnel	3 834		3 834	5 694	- 1 860	
. Organismes sociaux	3 000		3 000	1 500	1 500	
. Etat, impôts sur les bénéfices	123 774		123 774	117 173	6 601	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	53 720		53 720	26 776	26 944	
. Autres	320 565		320 565	387 487	- 66 922	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	168		168	168		
Disponibilités	12 057		12 057	47 002	- 34 945	
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	37 403		37 403	21 367	16 036	
TOTAL (II)	3 444 739	87 914	3 356 825	2 435 590	921 235	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 531 410	2 718 332	3 813 078	2 902 928	910 150	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 800 800)	800 800	800 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	80 080	80 080	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		374 200	- 374 200
Report à nouveau	5 531	-579 337	584 868
Résultat de l'exercice	91 461	225 668	- 134 207
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	977 872	901 411	76 461
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	99 562	32 224	67 338
. Découverts, concours bancaires	14 796		14 796
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	846	846	
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	545 006	326 748	218 258
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	966 064	695 322	270 742
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	300 706	361 775	- 61 069
. Organismes sociaux	505 906	373 296	132 610
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	160 894	123 583	37 311
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 901	13 544	- 10 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	122 282	35 119	87 163
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	116 243	39 059	77 184
TOTAL (IV)	2 835 206	2 001 517	833 689
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	3 813 078	2 902 928	910 150

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	4 546 719	429 233	4 975 952	5 275 264	- 299 312	-5,67
Production vendue services	1 211 248	78 384	1 289 632	1 337 026	- 47 394	-3,54
Chiffres d'affaires Nets	5 757 967	507 617	6 265 584	6 612 290	- 346 706	-5,24
Production stockée			567 600	251 131	316 469	126,02
Production immobilisée			121 553	29 220	92 333	315,99
Subventions d'exploitation			4 500	1 633	2 867	175,57
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			125 265	93 640	31 625	33,77
Autres produits			4 608	268	4 340	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			7 089 109	6 988 183	100 926	1,44
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 756 215	1 733 363	22 852	1,32
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-88 968	5 372	-94 340	N/S
Autres achats et charges externes			1 449 517	1 285 828	163 689	12,73
Impôts, taxes et versements assimilés			158 106	169 027	- 10 921	-6,46
Salaires et traitements			2 430 551	2 301 070	129 481	5,63
Charges sociales			984 286	944 927	39 359	4,17
Dotations aux amortissements sur immobilisations			174 341	153 386	20 955	13,66
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			86 027	52 490	33 537	63,89
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			53	4 020	- 3 967	-98,68
Total des charges d'exploitation (II)			6 950 128	6 649 483	300 645	4,52
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			138 981	338 700	- 199 719	-58,97
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			5 614	1 938	3 676	189,68
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			5 614	1 938	3 676	189,68
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			49 946	46 174	3 772	8,17
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			49 946	46 174	3 772	8,17
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-44 332	-44 236	- 96	0,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			94 649	294 464	- 199 815	-67,86

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	36 220	6 000	30 220	503,67
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	36 220	6 000	30 220	503,67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	945	301	644	213,95
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	30 607	1 558	29 049	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	31 552	1 859	29 693	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	4 667	4 141	526	12,70
Participation des salariés (IX)	13 820	85 399	- 71 579	-83,82
Impôts sur les bénéfices (X)	-5 964	-12 462	6 498	52,14
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 130 943	6 996 121	134 822	1,93
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 039 482	6 770 453	269 029	3,97
RESULTAT NET	91 461	225 668	- 134 207	-59,47
Dont Crédit-bail mobilier	11 789	23 345	- 11 556	-49,50
Dont Crédit-bail immobilier	60 002	49 813	10 189	20,45

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2014 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 813 077,61 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 91 460,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 22/03/2016 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés à l'avancement.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE***COMPATIBILISATION, PRESENTATION DU CICE***

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), pour un montant de 117 810 euros.

Nous précisons par ailleurs que le CICE 2014 perçu en 2015 pour un montant de 103 807 euros a été utilisé par notre entité pour améliorer notre compétitivité et plus particulièrement pour favoriser notre emploi.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 153 849 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	153 849	153 849		100 %

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 086 671 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	189 848	7 759		197 607
Immobilisations corporelles	2 575 301	184 250	32 002	2 727 549
Immobilisations financières	159 661			161 514
TOTAL	2 924 810	192 009	32 002	3 086 671

Amortissements et provisions d'actif = 2 630 418 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	185 696	11 242		196 938
Immobilisations corporelles	2 271 776	163 099	1 395	2 433 480
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 457 472	174 341	1 395	2 630 418

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais recherche & developpemen	153 849	153 849	0	de 3 à 4 ans
Logiciels informatiques	43 758	43 089	670	de 1 à 3 ans
Terrains	15 245	0	15 245	Non amortiss.
Constructions	304 898	304 898	0	20 ans
Immeuble saint andre de corey	0	0	0	Non amortiss.
Inst amenag agencem des constr	732 025	710 646	21 380	de 3 à 10 ans
Inst techni moi outillage indu	1 277 309	1 031 134	246 175	de 2 à 10 ans
Inst amenag mat & outil divers	153 520	153 520	0	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	16 999	12 775	4 224	de 2 à 4 ans
Mat de bureau & mat informatiq	89 941	82 896	7 046	de 2 à 10 ans
Mobilier	137 612	137 612	0	de 4 à 10 ans
TOTAL	2 925 157	2 630 418	294 739	

Etat des créances = 1 343 252 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	160 814		160 814
Actif circulant & charges d'avance	1 182 438	1 182 438	
TOTAL	1 343 252	1 182 438	160 814

Provisions pour dépréciation = 87 914 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	52 490	86 027	52 490		86 027
Comptes de tiers	3 246		1 359		1 887
Comptes financiers					
TOTAL	55 736	86 027	53 849		87 914

Produits à recevoir par postes du bilan = 346 055 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	326 040
Autres créances	20 014
Disponibilités	
TOTAL	346 055

Charges constatées d'avance = 37 403 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Dépréciations des stocks

Une dépréciation des stocks a été réalisée en prenant en considération les prix et perspectives de ventes selon les modalités ci-après :

Articles	Dépréciation	Commentaire
Articles spécifiques correspondant à un marché en régression	20%	
Articles non mouvementés depuis 5 ans	50%	Aucun devis n'a été réalisé au cours des 3 dernières années
Fort risque d'obsolescence technique	90%	
Obsolescence avérée	Décote directe	N'est plus au catalogue fournisseur
Article sans rotation	Aucune dépréciation	Les articles sans rotation mais pour lesquels des devis ont été établis ne font pas l'objet de dépréciation, considérant que le devis matérialise des perspectives de vente.

Créances cédées :

Notre société cède ses créances à un organisme financier, CM-CIC FACTOR. Le montant des créances cédées au 31 décembre 2015 s'élève à 1 150 448,77 euros. Les sommes mobilisées à ce titre s'élèvent au 31 décembre 2015 à 137 013 euros, décomposé comme suit :

- Le montant réservé par l'organisme s'élève à 6 655,45 euros, figurant au poste 467 730 – Réserve Facto CIC.
- Les fonds mis en garantie auprès de cet organisme s'élèvent à 130 358,85 euros figurant au poste 275 560 – Dépôt de garantie Facto CIC.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 800 800 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5200	154,00	800 800
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5200	154,00	800 800

Etat des dettes = 2 290 200 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	114 358	111 322	3 036	
Dettes financières diverses	846	846		
Fournisseurs	966 064	966 064		
Dettes fiscales & sociales	970 407	970 407		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	122 282	122 282		
Produits constatés d'avance	116 243	116 243		
TOTAL	2 290 200	2 287 164	3 036	

Dettes représentées par des effets de commerce = 204 E

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	204
Autres dettes	
TOTAL	204

Charges à payer par postes du bilan = 568 853 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	25
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	11 754
Dettes fiscales & sociales	492 845
Autres dettes	64 229
TOTAL	568 853

Produits constatés d'avance = 116 243 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Engagements en matière de retraite

Notre société ne provisionne pas les engagements en matière de retraite. Un contrat est souscrit auprès de la compagnie GAN. Une estimation réalisée par cet organisme au 31/12/2015 fait ressortir un passif social de 423 836,92 euros.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 6 265 584 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	4 300 024	68,63 %
Ventes de produits intermédiaires	669 622	10,69 %
Ventes de produits résiduels	6 306	0,10 %
Prestations de services	1 140 701	18,21 %
Produits des activités annexes	148 931	2,38 %
TOTAL	6 265 584	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -5 964 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	138 981		138 981
Résultat financier	-44 332		-44 332
Résultat exceptionnel	4 667		4 667
Participation des salariés	-13 820		-13 820
TOTAL	85 497	-5 964	91 461

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. L'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables	553 366	184 455
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	553 366	184 455

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	11 274
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	11 274

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	5	
Agents de maîtrise & techniciens	37	
Employés	4	
Ouvriers	21	
Apprentis sous contrat	5	
TOTAL	72	0

Engagements donnés = 626 551 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	37 754
Crédit-bail immobilier	588 797
Intérêts sur emprunts	295
Autres engagements	
TOTAL	626 846

*Clause de retour à meilleur fortune***Année 2004 :**

Notre société a bénéficié en 2004 d'un abandon de créance de 40.000 euros par la SA WALL FINANCE, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Le solde au 31 décembre 2015, après remboursement partiel, est nul.

Compte tenu du résultat positif en 2014, il a été constaté en 2015 un montant de remboursement au profit de la SARL WALL FINANCE de 16 964,20 euros par application de la clause.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs	314 774		6 182	320 956
Montants de l'exercice	85 261		14 820	100 081
Sous-total	400 035		21 002	421 037

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus	88 357		17 915	106 272
Entre 1 et 5 ans	319 374		19 628	339 002
A plus de 5 ans	208 928			208 928
Sous-total	616 659		37 543	654 202

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			210	210
A plus de 5 ans				
Sous-total			210	210

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL	1 016 693		58 755	1 075 449

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine	764 021		57 259	821 280
Cumuls des dotations antérieures	147 312		1 231	148 543
Dotations de l'exercice	33 315		16 064	49 379
Valeur nette comptable	583 393		39 964	623 357

NB : les engagements sur le crédit-bail immobilier ont été calculés aux taux initial donné à titre indicatif dans le contrat, soit 5,128% (soit une échéance trimestrielle de 18 993,00 euros).

La dernière échéance trimestrielle prise en charge dans l'exercice s'est élevée à 12 892,00 euros.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 346 055 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
<i>Clients factures a etablr(41810000)</i>	326 040
TOTAL	326 040

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Fournisseurs avoir a recevoir(40980000)</i>	1 795
<i>Personnel ij a recevoir(42871000)</i>	3 529
<i>Organismes sociaux produits a recevoir(43870000)</i>	3 000
<i>Etat-produits a recevoir(44870000)</i>	3 079
<i>Associés comptes courants interets couru(45580000)</i>	5 611
<i>Divers produits a recevoir(46870000)</i>	3 000
TOTAL	20 014

Charges constatées d'avance = 37 403 E

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatees d'avance(48600000)</i>	37 403
TOTAL	37 403

Charges à payer = 568 853 E

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
<i>Int.courus / emp.ets de credit(16884000)</i>	25
TOTAL	25

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fourni fact non parvenues four(40810000)</i>	11 754
TOTAL	11 754

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Personnel charges a payer(42820000)</i>	172 065
<i>Interesst des salaries(42840000)</i>	13 820
<i>Personnel autres charges a pay(42860000)</i>	114 822
<i>Charges soc.sur congés a payer(43820000)</i>	75 915
<i>Organismes sociaux charges a p(43860000)</i>	113 322
<i>Etats charges a payer(44860000)</i>	2 901
TOTAL	492 845

Autres dettes	Montant
<i>Clts rrr & avoirs a accorder(41980000)</i>	64 229
TOTAL	64 229

Produits constatés d'avance = 116 243 E

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constatés d'avance(48700000)</i>	116 243
TOTAL	116 243

BERNAY AUTOMATION
Société par actions simplifiée au capital de 800 800 euros
Siège social :
1, Rue de Menneval
27300 BERNAY

324 958 271 RCS BERNAY

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Madame Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, Présidente non associée de la société BERNAY AUTOMATION, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Le total de la production vendue et stockée est équivalent au niveau de 2014.

A la clôture de l'exercice, le carnet de commandes est en progression satisfaisante dessinant une tendance sur 12 mois glissant au niveau de 7 250 000 €.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2015, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Pour garantir sa pérennité sur le marché, la société réalise des activités de Recherche et Développement en relation avec son expertise concernant le développement et la réalisation de systèmes de distribution de pièces par bol vibrant, centrifuge ou autres moyens.

Bernay Automation valorise ces travaux dans le cadre du dispositif de Crédit Impôt Recherche et a conclu une convention d'assistance avec un cabinet spécialisé.

	Dépenses éligibles	Crédit impôt recherche
2009	47 628 €	23 814 €
2010	72 592 €	29 037 €
2011	85 979 €	25 794 €
2012	83 886 €	25 166 €
2013	56 105 €	16 832 €
2014	36 126 €	10 838 €
2015	27 181 €	5 436 €

BERNAY
automation
S.A.S. au capital de 800 800 €
4519 1, rue de Menneval - 27304 BERNAY Cedex
Site : <http://www.bernay-automation.com>
E-mail : info@bernay-automation.com
Bernay B 324 958 271 - Code TVA : FR56 324 958 271

Exemplaire certifié conforme à l'original

23 pages

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'augmentation de la productivité, la flexibilité des moyens et la réduction de la pénibilité au travail constituent des critères déterminants chez nos clients pour investir dans l'automatisation de leurs lignes de production.

L'usine du Futur avec la création en 2015 de l'Alliance pour l'Industrie du Futur afin de favoriser la modernisation de l'outil de production en France est également favorable à l'évolution de notre activité.

Une vigilance particulière sera apportée en 2016 à l'amélioration de nos performances et plus particulièrement de notre productivité. Nous poursuivons nos actions pour développer la standardisation et dégager de la valeur ajoutée.

Le tri et le recyclage de tous nos déchets sera mis en place dans le courant de l'année 2016.

Nous poursuivons une politique régulière de développement des compétences en interne (formation continue) et de renouvellement du savoir-faire (accueil d'apprentis).

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 265 584 euros contre 6 612 290 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -5,24%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 823 526 euros contre 375 892 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 667 247 euros contre 1 738 735 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,11%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 449 517 euros contre 1 285 828 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,73%.

Il convient de préciser que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 118 604,34 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 158 106 euros contre 169 027 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,46%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 430 551 euros contre 2 301 070 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5,62%.

Le montant des charges sociales s'élève à 984 286 euros contre 944 927 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,16%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 72 personnes contre 74 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -2,70%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 260 368 euros contre 205 876 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,46%.

Le montant des autres charges s'élève à 53 euros contre 4 020 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 950 128 euros contre 6 649 483 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,52%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 138 981 euros contre 338 699 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -58,96%.

Compte tenu d'un résultat financier de -44 332 euros (-44 236 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 94 649 euros contre 294 463 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -67,85%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 4 667 euros contre 4 141 euros pour l'exercice précédent.

- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 13 820 euros contre 85 399 euros pour l'exercice précédent,

- d'un impôt sur les sociétés de -5 964 euros contre -12 462 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 91 460,61 euros contre un bénéfice de 225 668,26 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -59,47%.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 813 078 euros contre 2 902 928 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 31,35%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 91 460,61 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	91 460,61 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	5 530,82 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	96 991,43 euros
A titre de dividendes	15 000,00 euros
Soit 2,88 euros par action	
Le solde	81 991,43 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 81 991,43 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 977 871,92 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du 17 juin 2016.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 15 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2012 :

Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2013 :

Néant.

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

15 000,00 euros, soit 2,88 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération de la Présidente

Nous vous proposons de fixer la rémunération de la Présidente.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à BERNAY

Le 27 mai 2016

La Présidente

Sylvie VAN DEN DRIESSCHE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 17 JUIN 2016

Pour extrait
Certifié conforme à l'original

L'an deux mil seize,
le 17 juin, à 8 h 30

L'actionnaire unique de la société BERNAY AUTOMATION, société par actions simplifiée au capital de 800 800 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bernay sous le numéro B 324958271 s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social aux fins d'approuver les comptes de l'exercice 2015 ;

Sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par l'Actionnaire unique en entrant en séance. L'assemblée est présidée par Mme Sylvie VANDENDRIESSCHE, Présidente.

Madame ESNAULT, Expert Comptable, assiste à la réunion et Monsieur Joël THOMAS, Commissaire aux Comptes, assistent à la réunion.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Copie de la lettre de convocation
- Copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes
- La feuille de présence ;
- L'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- Le rapport de gestion ;
- Les projets de résolutions soumises à l'assemblée
- Les rapports du commissaire aux comptes.

Puis, Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et sur les conventions réglementées et courantes ;
- 2) Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice
- 3) Approbation des comptes et du bilan dudit exercice ;
- 4) Affectation du résultat de l'exercice ;
- 5) Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités.

Madame la Présidente donne lecture du rapport de gestion et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Thomas, Commissaire aux Comptes, procède à la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

Enfin, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 91 460.61 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne en conséquence à la Présidente et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

⇒ Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice s'élevant à	91 460.61 €
- Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	5 530.82 €

Soit un total distribuable de : 96 991.43 €

- Au titre de Dividendes	15 000.00 €
- Le solde	81 991.43 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à : 81 991.43 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 977 871.92 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du 17 juin 2016.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 15 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il convient de rappeler que depuis le 1 janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, a été mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la Sécurité Sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du Code Générale des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2012
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2013
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2014
15 000 € soit 2.88 € par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 €

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal

⇒ Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits certifiés conformes au présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité nécessaire.

⇒ Cette résolution est adoptée.

...

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LA PRESIDENTE
S. VANDENDRIESSCHE

